



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

**Bid Receiving - PWGSC /
Réception des soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec
K1A 0S5 (or K1A0C9 if using FedEx)

**Amendment #14
REQUEST FOR
PROPOSAL**

**Amendment n ° 14
DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal to: Public Works and Government Services
Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred or attached hereto,
the supplies and services listed herein or on any
attached sheets at the price(s) set out therefore.

Propositions aux: Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur
toute
feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Questions and answers/ Les questions
et les réponses.

**Vendor / Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
Fournisseur /de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions Branch / Direction générale
des approvisionnements
Marine Systems and Small Vessels Sector
Major Projects Directorate – Sea
AJISS Project Office
Gatineau, Quebec

Title-Sujet Arctic Offshore Patrol Ship (AOPS) and Joint Support Ship (JSS) In-Service Support/Le soutien en service (SES) du navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) et du navire de soutien interarmées (NSI)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-133818/C/B	Date Noveber, 1 2016/le 1 novembre 2016
Client Reference No. - N° de référence du client W8482-156698	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-16-00738522	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin November 8th 2016 at 14 :00 /le 8 novembre 2016 à 14 h	Time Zone / Fuseau horaire Eastern Standard Time (EST) / Heure avancée de l'est
F.O.B. – F.A.B Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à : Ryan Gigliotti	
Telephone No. - N° de téléphone NPEANSISES.AOPSJSSISS@tpsgc-pwgsc.gc.ca	FAX No. - N° de FAX
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Specified Herein Précisé aux présentes	

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification n° 14 est émise pour apporter des changements à la demande de propositions (DP) concernant le soutien en service des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA) et des navires de soutien interarmées (NSI), ainsi que pour répondre aux questions reçues par rapport à la présente demande de soumissions.

Partie 1 – Modifications de la DP

AUCUNE

Partie 2 – Questions et réponses

Q202, voir l'Annexe K de la Pièce jointe 5, Certificat de critères cotés : Le Canada a inclus le certificat de critères cotés en tant que Pièce jointe 5, de l'Annexe K de la DP concernant le soutien en service des NPEA et des NSI. Les soumissionnaires doivent prendre des engagements à l'égard des quatre volets, dont les transactions décrites des volets Secteur de la défense et Perfectionnement des compétences. Dans le modèle, la valeur de l'engagement et des transactions est exprimée en pourcentage et non en argent. Toutefois, aux pages 68 et 69, on peut lire que « [l]e soumissionnaire qui proposera la valeur pécuniaire [...] la plus élevée [...] » obtiendra le maximum des points. Étant donné que la valeur du contrat n'a pas encore été établie et que les transactions sont calculées et évaluées en argent, le Canada peut-il confirmer que les soumissionnaires devraient exprimer leurs engagements en argent plutôt qu'en pourcentage d'un montant qu'ils ignorent? Où peut-on trouver ce certificat? Dans le plan de gestion des RIT ou à la section 4 (Attestations)?

R202, voir la Partie 1, n° 8 de la modification n° 13 pour savoir comment prendre un engagement. Voir la Partie 1, n° 9 de la modification n° 13 pour connaître la valeur estimative du contrat et des pièces de rechange. Le certificat de critères cotés disponible à l'Annexe K de la Pièce jointe 5 devrait figurer à la section II avec les documents pour la proposition de valeur.

Q203, DP : RIT/proposition de valeur : Les soumissionnaires doivent soumettre dans leur offre un certain nombre de documents de proposition de valeur et des certificats, en plus des quatre plans obligatoires. Les soumissionnaires peuvent-ils soumettre tous les documents, y compris les quatre plans obligatoires, en un seul document complet, dans le format demandé et avec les pièces jointes appropriées? Dans l'affirmative, le Canada peut-il confirmer que cela n'aura aucune incidence sur la limite de 50 pages associée uniquement aux quatre plans obligatoires?

R203, les soumissionnaires devraient soumettre tous les documents concernant les RIT et la proposition de valeur à la section II de leur offre, conformément au point 3.1 a) de la Partie 3 de la DP. En ce qui a trait au nombre de pages, voir la R187 de la modification n° 13.

Q204, DP, point 7.28 de l'Annexe E, Garde et surveillance : En ce qui concerne la modification n° 1 et la réponse à la question n° 47, il est à noter que les dispositions prévues au point 1029 09 de l'Annexe E sont visées par la limitation de la responsabilité du point 7.24 de la Partie 7, au même titre que toutes les dispositions des annexes D et E, en raison de l'ordre de priorité des documents établi au point 7.18 de la Partie 7. Nous aimerions demander deux autres précisions en ce qui concerne le point 7.28 de la Partie 7 (Garde et surveillance). Veuillez svp confirmer que : 1. l'entrepreneur est uniquement responsable des dommages causés directement par lui ou par ses sous-traitants, et qu'il n'est pas responsable des dommages causés par un tiers, même s'ils surviennent alors que le navire est sous sa garde et sa surveillance, et 2. Toute responsabilité en vertu du point 7.28 est soumise à la limitation de la responsabilité établie au point 7.24.

R204, pour avoir la réponse à la première partie de cette question, consultez le paragraphe 2035 24 (2008-05-12) Responsabilité ainsi que le point 2 du paragraphe 2035 23 (2008-05-12) Biens de l'État.

En réponse à la deuxième partie de la question, la limitation de la responsabilité établie au point 7.24 s'applique à toutes les modalités du contrat subséquent.



Q205, feuille de calcul de l'évaluation financière : les taux horaires de main-d'œuvre directe de la 5^e à la 8^e année sont assujettis à l'indexation des prix en fonction des taux de la 4^e année. Y aura-t-il une disposition de prévue pour faire des ajustements à la suite d'une hausse des coûts décrétée par le gouvernement? À titre d'exemple, le Canada et les provinces ont convenu d'une hausse des taux du Régime de pensions du Canada qui, selon leurs estimations, fera augmenter le plafond des cotisations de 67 % entre 2018 et 2025.

R205, il n'y a pas de dispositions prévues pour ce genre de situation dans le contrat. À cet égard, le soumissionnaire doit consulter le point 7.27 de la Partie 7, Modification des travaux, et plus précisément les points 7.27.2 et 7.27.8.

Q206, DP, point 6.1 de la Pièce jointe 2 de la Partie 4 : On explique comment les points sont attribués aux soumissionnaires pour la soumission de transactions associées au perfectionnement des compétences. De telles transactions peuvent être effectuées de différentes manières. Toutefois, certaines façons d'effectuer ces transactions ne sont pas approuvées dans le modèle de fiche de transaction fourni par le Canada. Ce modèle fournit une liste limitée des types d'activité admissibles, soit : consortium, cadre d'investissement, investissement général, investissement dans un établissement postsecondaire, achat, transfert de technologie et fonds de capital de risque. Dans ce domaine, un exemple de transaction où la pleine valeur ne pourrait pas être demandée serait le transfert des connaissances. Serait-il envisageable pour le Canada d'ajouter ce type de transaction à la liste, étant donné qu'il correspond clairement aux objectifs en matière de RIT, ou peut-il donner des recommandations sur la façon dont les soumissionnaires devraient indiquer de telles transactions sur la fiche?

R206, pour les transactions concernant le perfectionnement des compétences, les soumissionnaires doivent cocher la case « perfectionnement des compétences » et fournir une justification à la section « Activité liée à la proposition de valeur », au point 5.6.6.6 (Détails concernant la transaction proposée). En outre, on recommande d'inscrire « investissement général » comme type d'activité sur la fiche de transaction pour ce qui est du transfert des connaissances et des technologies.